

Le 25 janvier 2013

## AUX SOUMISSIONNAIRES

### ADDENDA N°5

#### **Appel d'offres n° ING-2012-8000 «*Confection d'un plan intégré de protection et de conservation (PIPC) de la source d'eau potable du lac des Rapides*»**

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 1.9 de l'avis aux soumissionnaires de l'appel d'offres mentionné en rubrique, nous vous transmettons le présent addenda, lequel fait partie intégrante du document d'appel d'offres. Cet addenda doit être lu conjointement avec tous les autres documents déjà reçus.

Cet addenda a pour but de renseigner les soumissionnaires sur les additions ou modifications apportées au document d'appel d'offres. Dans le cas de modifications, les clauses du présent addenda ont priorité sur celles des renseignements contenus dans la soumission déposée.

La Ville de Sept-Îles désirent apporter certaines précisions au document d'appel d'offres, veuillez donc prendre note des informations suivantes :

#### **PRÉCISION N° 1**

Question du soumissionnaire :

Est-ce que la visite du site est facultative ou si cette visite demeure obligatoire tel qu'indiqué à l'article 1.5 de l'avis au soumissionnaire ?

↳ Réponse : *La visite du site est facultative à cette étape. L'analyse des photographies aériennes et des cartes du secteur permettent une bonne analyse du secteur à l'étude.*

#### **PRÉCISION N° 2**

Question du soumissionnaire :

Dans la clause 3.4 des clauses administratives, il est fait mention que la firme ne peut accorder en tout ou en partie le mandat issu du présent appel d'offres à des sous-traitants, sans l'autorisation écrite de la Ville. Cette obligation d'obtenir l'autorisation s'applique-t-elle dans le cadre de la préparation de l'offre ou seulement une fois que le mandat sera octroyé ?

↳ Réponse : *Cette obligation s'applique seulement suite à l'octroi du contrat et non dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres.*

Greffé

Le présent addenda devra être joint, dûment signé, avec votre soumission.

NOM : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

ADDENDA DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2013.

Veillez recevoir, l'expression de nos meilleures salutations.



**M<sup>e</sup> Valérie Haince**, avocate  
Greffière

VH/vc